

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 22 mai 2025 à 20h30 à la salle du conseil municipal, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

**Présents** : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, RUESCAS Flora, MOREAU Marjorie.

**Absents excusés** : CHARRIE Nathalie, LUCAS Jacky (pouvoir à BRUNIER Christian).

**Absents** : SALACRUCH Françoise, PORTMANN Cyril.

**Secrétaire de séance** : RENAUD Jean-Pierre.

**Date de convocation** : 15 mai 2025

**Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT)** : 15 mai 2025

**Etait présent à la réunion** : JUCHEREAU Emmanuel, directeur général des services de la commune du Thou.

Le procès-verbal de la réunion du 17 avril est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Finances**

1 – Décisions modificatives

#### **Divers**

2 – UNIMA : adhésion et retraits d'entités

#### **Comptes rendus des commissions**

#### **Informations et questions diverses**

#### **Décision modificative n° 2**

Monsieur le Maire indique qu'une opération budgétaire doit être créée :

- Opération n° 611      Plantations cœur de bourg

Il propose la décision modificative suivante :

#### **Section d'investissement**

##### *Dépenses*

Opération n° 611 art. 2121	+ 10 000.00 €
Opération n° 601 art. 2151	- 10 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la proposition de décision modificative proposée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre administrative et financière de la présente délibération.

### **Nouvelles adhésions et retraits à l'UNIMA**

Par délibération en date du 8 avril 2025, le Comité Syndical de l'UNIMA a approuvé l'adhésion des entités suivantes :

- Commune d'Archiac
- Commune de Jonzac
- Commune d'Ardillières sous réserve de la transmission de la délibération du conseil municipal

Par délibération en date du 10 avril 2010, le Comité Syndical de l'UNIMA a approuvé le retrait des entités suivantes :

- Union des Marais Mouillés
- La commune d'Echillais

En application des dispositions des nouveaux statuts TITRE IV, et conformément aux articles 20 et 21, il appartient à chacun des membres de se prononcer dans un délai de 30 jours à compter de la notification des délibérations du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les adhésions et les retraits proposés ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

### **Comptes rendus des commissions**

#### *Animation – culture*

L'exposition « Thou t'un art » prévue le 25 mai 2025 est annulée pour cause de nombreux désistements.  
Marché de producteurs : invitations envoyées aux producteurs.

#### *Voirie – environnement*

Rue du Four à Chaux : Aucune nouvelle du Département concernant l'aménagement de cette rue. En attendant, il conviendra prévoir des travaux d'amélioration de la voirie, des trottoirs afin de sécuriser les piétons et le stationnement des véhicules. Un devis sera demandé.

A suivre.

Réfection des trottoirs de la rue des Brandettes à prévoir.

Cœur de bourg : le programme de plantations se poursuit.

#### *Commission sociale - enfance*

Plan canicule à prévoir. Des flyers pour sensibiliser seront distribués.

Une nouvelle boîte à livres sera bientôt mise en place.

### **Informations et questions diverses**

*Projet de cabinet dentaire* : le bornage de la parcelle à céder est en cours. Les porteurs de projet peaufinent le financement. A suivre.

*Logements sociaux La Gare* : La subvention de la Région est a priori accordée. L'analyse des offres est en cours.

*Agrandissement de la mairie* : Des entreprises ont été consultées. Attente des offres. A relancer.

Prochain conseil municipal : 19 juin 2025. Présentation du plan communal de sauvegarde.

Fin de la réunion : 22h00

Le Maire  
Christian BRUNIER



Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre RENAUD